

ce sujet dans leurs districts respectifs et les priant de suggérer le mode le plus convenable pour obvier à ces inconvénients.

Communication est faite au comité de la nomination de M. M. Paul de Cases et Elson I. Rexford, secrétaire du département de l'Instruction publique, comme secrétaires-conjoints du conseil de l'Instruction publique, sans appointement.

Le comité recommande que le titre d'académie soit donné aux couvents de Fraserville et de St-Charles de Bellechasse et à l'école modèle des garçons d'Iberville.

Il est résolu que l'allocation du collège de Nicolet sera de quatorze cents piastres (\$1,400) tant que celle des autres collèges qui ont actuellement deux milles piastres (\$2,000) sera maintenue.

Il est résolu qu'une somme de seize cents piastres (\$1,600) soit prise sur le fonds de l'éducation supérieure mise au crédit du comité catholique et distribuée entre les collèges classiques (moins le collège de Nicolet) qui ont eu une augmentation d'allocation sur le dit fonds l'année dernière, et ce, en proportion de ce que les dits collèges ont eu alors sur la somme qui a été divisée entre eux.

Il est résolu que sur la balance du fonds de l'éducation supérieure mise au crédit du comité catholique une somme de mille piastres (\$1,000.00), soit payée aux institutions qui ont fait des demandes nouvelles.

Le comité procède à la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'honorable M. Chauveau, propose, et il est résolu :

Que le comité s'ajourne au jeudi, 15 du courant, à dix heures A. M.

Séance du 15 sept. 1887.

Présents les mêmes, moins Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet et Eugène Crépeau, écr.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque

de Nicolet, par laquelle Sa Grandeur délègue ses pouvoirs, pour assister à la présente séance, au très révérend M. Géli-nas, pour cause d'absence.

Le comité recommande que le surintendant adresse des circulaires à tous les bureaux d'examineurs catholiques de la province leur demandant les changements qu'ils peuvent avoir à suggérer dans les règlements qui les régissent.

Le comité refuse d'accorder le titre de collègue à l'académie de garçons de Sorel et d'augmenter l'allocation qui est actuellement de cent cinquante piastres.

Le comité termine la distribution des fonds de l'éducation supérieure, et il est résolu que la liste des allocations accordées sur le dit fonds soit adoptée, et que recommandation soit faite au gouvernement de l'approuver.

Le comité procède ensuite à la distribution du fonds des municipalités pauvres, et recommande que la liste des allocations accordées sur ce fonds soit adoptée et que recommandation soit faite au gouvernement de l'approuver.

Le comité s'ajourne.

## PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Quatre-vingt-onzième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 27 août 1887.

La séance s'ouvre à 9½ h. sous la présidence de M. J. Létourneau.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

Puis on procède aux élections qui donnent le résultat suivant : M. Jos. Létourneau, président, M. Bruneau Pelletier, vice-président, M. Jules Cloutier, trésorier, M. C. Magnan, secrétaire.

Les membres du comité de régie sont continués dans leur charge : MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier,